

pHARe

Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

Tous acteurs **contre le harcèlement**

«Le programme pHARe : un plan de prévention à destination des écoles et des établissements pour circonscrire au plus tôt toute situation de harcèlement ou de cyberharcèlement. »



Une communauté protectrice engagée pour lutter contre le harcèlement :

- des équipes formées au repérage et à la prise en charge des situations ;
- des personnels, des parents et des partenaires des écoles sensibilisés et impliqués dans la démarche.
- Chaque école / établissement rédige et met en œuvre un protocole pour prévenir et traiter chaque situation de harcèlement.



Parents, vous aussi vous avez un rôle à jouer !

Votre enfant est ou semble impliqué dans une situation de harcèlement ?

Parlez-en immédiatement avec un adulte de l'école, du collège ou du lycée

- Votre alerte sera transmise au directeur de l'école ou au chef d'établissement
- Elle sera traitée et suivie dans le cadre du protocole pHARe mis en place dans l'établissement

Appelez les numéros nationaux gratuits

30 18 Harcèlement, cyberharcèlement

31 14 Prévention du suicide

119 Signalement maltraitance

**Ligne directe pour contacter l'équipe
académique de lutte contre le harcèlement**

0808 800 209

NON AU HARCÈLEMENT

Une priorité **nationale**

La cellule intervient sur des situations de brimades ou d'intimidations subies par un élève, de la part d'un groupe ou d'un seul intimidateur.

Les violences subies sont dissymétriques et répétitives. Elles ont une incidence sur la santé, le moral, le comportement ou la scolarité de la victime.



Modalités d'intervention

Le protocole est déclenché après évaluation des éléments du signalement. Deux personnes se déplacent dans les plus brefs délais dans l'école. L'intervention est ciblée et courte (2 interventions minimum sur 15 jours).

Pour l'élève cible

- Il est entendu, considéré et entouré.
- Il bénéficie d'autant d'entretiens que nécessaires
- Les parents sont rencontrés et informés.

Pour les autres

- Intimideurs et témoins directs ou indirects sont entendus séparément.
- 2 entretiens de 3 minutes maximum espacés d'une à deux semaines.

Objectifs

- Mettre un terme immédiat aux brimades.
- Nouer une alliance de confiance avec l'enfant cible et sa famille.
- Provoquer un mouvement d'empathie, au sein du groupe et mettre en œuvre des solutions pour apporter une aide.
- Inhiber les comportements d'intimideurs et de brimades au sein du groupe.



Informations sur la méthode

La méthode est non blâmante et n'est pas accusatoire. Elle demande d'agir.

Il n'y a pas d'enquête, de débat, d'investigation : on ne questionne pas la vérité de la situation.

L'objectif est de mettre un terme aux brimades, tout de suite.

- Les élèves sont responsabilisés face à une situation préoccupante. Ils doivent agir à leur niveau et selon leurs moyens.
- Une alliance est forgée avec l'élève cible et avec sa famille : il est entendu et considéré, mais aussi entouré.
- Les entretiens sont courts et envoient un message simple et clair : « C'est préoccupant. Il faut agir. »